

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 30 avril 2016

Séance extraordinaire

L'an deux mil seize et le trente avril 11 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, M. Jean BELIARD, Mme Nathalie ALIMI, MM. Thierry DOAT, Jean-Pierre LAUDREN, Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIÉ, Anne Sophie DUCHESNE, Sandra GUYOU, Sylvaine PHILIPPOT.

Excusés : Olivier DOAT donne procuration à Thierry DOAT, Daniel ESPOSITO donne procuration à Nathalie ALIMI, Sébastien MONCOURT donne procuration à Mireille EDOUARD.

Absent : Emmanuelle PRETERRE

Secrétaire de séance : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 14 avril 2016, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Décision modificative budget commune – opérations d'ordre.

1.2 Demande financement au Département – Effacement des réseaux.

2. QUESTIONS DIVERSES

1.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE – OPERATIONS D’ORDRE.

Monsieur le Maire explique que suite à la réception du budget en sous-préfecture et des remarque 'il est nécessaire d’inscrire au budget les modifications suivantes :

Budget commune :

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
192-040	Plus ou moins-value cessions immobilières	- 2 000 €	
2138-118	Autres constructions	+ 2 000 €	
21578-040	Autre matériel et outillage		+ 3 000 €
21578-041	Autre matériel et outillage		- 3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, décide des virements de crédits présentés ci-dessus.

1.2 DEMANDE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT – EFFACEMENT DES RESEAUX.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département peut attribuer une aide financière de 25 % de la dépense ht pour les travaux d’effacement des réseaux rues Faivre, Perroy, Boulouin et Lapeyre effectués en continuité et en cohérence avec les travaux de la CAB.

Plan de financement :

Dépenses

Génie civil effacement réseaux	24 265,67 € ht
Tva	4 535,64 €
Total ttc	28 801,31 € ttc

Recettes

Aide Département (+ coef solidarité)	6 673,06 €
Autofinancement	22 128,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- accepte le montant de la subvention tel qu'exposé par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour l’effacement des réseaux rues Faivre, Perroy, Boulouin et Lapeyre.
- Charge Monsieur le Maire d’entreprendre toute démarche nécessaire à la constitution du dossier de subvention.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 11h45.